

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS59

présenté par
M. Philippe Vigier et Mme Dubié

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 9 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la décision du Gouvernement de ne pas compenser les mesures d'urgences (création d'un taux intermédiaire à 6.6 % et avancement au 1er janvier de l'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires) à la Sécurité Sociale.

S'il est possible de déroger au principe de compensation, celles-ci doivent demeurer exceptionnelles, et particulièrement dans un contexte de crise pour les hôpitaux, ainsi qu'à la veille de deux réformes - celle des retraites et celle sur la dépendance.